



Accident absence de controle tehnique

Par **dinoroso**, le **26/06/2010** à **19:32**

Bonjour,

je viens d'être victime d'un accident de la circulation; une personne nous a percuté par l'arrière. Les réparations sont supérieures au prix du véhicule mais l'expert et l'assurance refusent de m'indemniser car je ne leur fournis pas le dernier controle technique.

ma voiture était de 2005 et le controle aurait du être fait avant 03/2009. Que puis je faire? sachant que je ne suis pas en tort si ce n'est de ne pas avoir effectué ce controle. merci de votre réponse

Par **chaber**, le **28/06/2010** à **17:09**

bonjour,

Le sujet a déjà été évoqué sur le site

http://www.experatoo.com/droit-routier/accident-responsable-defaut-controle_37111_1.htm